





BULLETIN DE SOUSCRIPTION

TYF	PE DE SOUSCRIPTION	PEF	SONNE PHYSIQUE :	■ Plein propriétaire	Usufruitier	■ Nu-propriétaire	
so	USCRIPTEUR:	M. □Mm	e 🗆 Indivision	CO-SOUSCRIPTEUR:	□M. □Mme	□ Co-indivisaire	
No	m de famille :			Nom de famille :			
No	m de jeune fille :			Nom de jeune fille :			
Prénoms:							
Né	(e) le	_ à					
				Dept. _ Nationalité	:		
				Adresse:			
			-) = Diversión				
Ela	at civil : □ Célibataire	,	, , ,			é(e) □ Pacsé(e) □ Veuf(ve)	
□ Pacsé(e) en indivision □ Pacsé(e) en séparation □ Veuf(ve)							
Régime				Matrimonial : □ Participation aux acquets □ Séparation de biens □ Communauté de meubles & acquets			
1416	·		•				
□ Communauté de meubles & acquets Pays de résidence fiscale :				Profession (si retraité, profession antérieure) :			
Profession (si retraité, profession antérieure) :				N° de téléphone : E-mail :			
N° de téléphone :				L-IIIaii.			
	•						
TYE	E DE SOUSCRIPTION	PER	SONNE MORALE :	☑ Plein propriétaire	e U sufruitier	■ Nu-propriétaire	
			eveloppement				
Ad	_{resse:} 41 allée	des deu	ıx fermes Coo	de postal : 76160 Vi	ille ST MARTIN	DU VIVIER	
Ν°	de SIRET: 802844	50600039)	de téléphone : 003362	5250034		
Re	présentant légal (Nor	m, Prénom, Fo	onction): M. Pascal ROU	SSEL		Fondateur	
Né	(e) le 24 04 1	1962 a I	E PETIT QUEVILLY De	ot. _ Nationalité : Fra	ançaise		
			il.com Régime fiscal : 🛚 🛣 🛭				
X Je demande à être convoqué aux assemblées générales par voie électronique.							
Je	Je demande à recevoir les documents d'information par voie électronique.						
	• Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du rapport anu dernier exercice, du DIC, du bulletin d'information en vigueur, des conditions d'émission des parts rappelées au verso du présent l						
dernier exercice, du DIC, du bulletin d'information en vigueur, des conditions d'émission des parts rappelées de souscription.					parts rappelees au	verso du present bulletin	
J'ai bien noté que ma souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement total, soit par chèque, so par virement sur le compte bancaire de la SCPI Eurovalys, virement attesté par relevé de compte, sous réserve de complet et conforme par la société de gestion. Je suis informé(e) du fait que la SCPI ne garantit pas la revente des parts.							
				ripte, sous reserve	de la reception du dossier		
				le le of constant de deserte			
SC	• J'ai compris que les parts porteront jouissance le 1 ^{er} jour du 6 ^{ème} mois qui suit la souscription sous réserve de la réception du do complet et conforme par la société de gestion.					e la reception du dossier	
			oas être souscrites directement	ou indirectement par une	« US Person ».		
	Souscription de (nom	nbre de parts e	en en toutes lettres) :		soixar	te. parts pour une somme	
H	de (en toutes lettres)		soixante-un-mille-h	uit-cents-euros euros	(soit nombre de pa	rts (x quote-part) x 1 030 €).	
TYPE	XSouscription en ple	eine propriété					
	☐ Souscription déme	mbrement vi	ager (selon le barème du CGI, art. 669) :		ue-propriété		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		mporaire : Durée : ans	сіе ае герагицоп: Ni	ue-propriété		
REVENU	Merci d'indiquer vo Revenus à créditer		s bancaires. e libellé à mon / notre nom (join	dre impérativement un RIB	3):		
E K	BIC CMCIFRPP			0027160620002011590	•		
~							
Ļ		Je règle cette souscription au moyen de Fonds Communs Konds propres (voir au verso les modalités)					
Ā		XAu comptant, soit 61 800,00 euros					
Ë		Merci d'indiquer vos coordonnées bancaires. Revenus à créditer sur le compte libellé à mon / notre nom (joindre impérativement un RIB): BIC CMCIFREP IBAN FR7630027160620002011590136 Je règle cette souscription au moyen de □ Fonds Communs X Fonds propres (voir au verso les modalités) Au comptant, soit □61 800,00 euros Recours à l'emprunt Organisme prêteur NC Montant du prêt □ euros → Le règlement se fait □ Par chèque à l'ordre de la SCPI Eurovalys X Par virement sur le compte de la SCPI Eurovalys (voir IBAN page 2)					
RÈGLEMENT	→ Le règlement se f	fait □Par c	hèque à l'ordre de la SCPI Euroval	ys X Par virement sur le	compte de la SCPI E		
_		□ Par p	rélèvement : remplir le mandat d	e prélèvement SEPA (en page 3	3)		
Préalablement à la souscription, le DIC, la note d'information visée par l'AMF, le bulletin de souscription, les statuts, le dernier rapport annuel ainsi que le dernier bulletin d'information sont remis au futur associé. Ces documents sont également consultables sur le site Internet : www.advenis-reim.com.							
Jane	Paraphes obligatoire		À compléter par l'intermédiaire			Référence interne	
			Nom et prénom de l'intermédiaire + co M. Jonathan DHIVER		130008		
			Moillouroscot dom			Page 27/34	



Société par actions simplifiée – Capital social 3 561 000 e Siège social : 527 ue de Bassano 75008 PARIS France RCS PARIS 833 409 899 - N° TVA Intracommunautaire FR01833409899 - N° TVA Intracommunautaire FR01833409899 social : 527 ue de Bassano 75008 PARIS France RCS PARIS 833 409 899 - N° TVA Intracommunautaire FR01833409899 social : 528 paris 14 pari

BULLETIN DE SOUSCRIPTION



Société civile de Placement Immobilier à capital variable de type « SCPI d'entreprise » - Souscription ouverte au public le 22 juillet 2015 régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, les articles L214-86 et suivants et R214-130 et suivants du Code monétaire et financier, et par tous les textes subséquents. Capital social maximum statutaire : 2 000 000 000 €. Siège social : 52 rue de Bassano - 75008 Paris - Tél : 01 78 09 88 34 - RCS PARIS N° 810 135 632 - Objet : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise.

NOTA BENE

1) Pour les mineurs et les incapables :

- Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.
- Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

2) Pour les usufruitiers et nus propriétaires :

• Établir un formulaire spécifique pour l'usufruitier et un formulaire pour le nu-propriétaire. Les deux formulaires doivent être adressés conjointement à la Société de gestion.

3) Pour les indivisions:

- Établir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou, à défaut de mandataire, par chaque membre de l'indivision.
- Établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

4) Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté :

En cas de remploi de fonds propres, les parts seront investies au nom du souscripteur et sortent de leur communauté.

N.B.: Nous vous rappelons que la société de gestion, dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier de la SCPI, pourra être amenée à remplir les déclarations relatives à l'impôt sur les plus-values immobilières, les signer et payer l'impôt (*) qui en découle pour le compte de tous les associés, conformément à la doctrine administrative BOI-RFPI-PVI-30-20 n°90.

normis pour les personnes soumise à l'IS ou l'IR dans les catégories Bénéfices Industriels et Commerciaux ou Bénéfices Agricoles Réels.

Avertissements:

- Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme (9 ans recommandés) à acquérir dans une optique de diversification de votre patrimoine. Elles présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La décision d'investir tient compte de tous les risques (de perte en capital, de marché, de crédit, de liquidité, lié à la fiscalité applicable...), de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs des fonds tels que décrits dans les documents règlementaires visés par l'AMF disponibles sur advenis-reim.com.
- La distribution de revenus n'est pas garantie et peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Elle est soumise à l'approbation des associés en assemblée générale.
- En cas de recours à l'emprunt, le souscripteur ne doit pas tenir compte exclusivement des revenus de la SCPI pour faire face à ses obligations de remboursement. En cas de défaillance au remboursement du prêt, les parts de SCPI pourraient devoir être vendues pouvant entraîner une perte de capital. De surcroît, en cas de vente des parts à un prix décoté, l'associé devra payer la différence.

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

- Date d'ouverture : 22 juillet 2015
- Capital variable
- Montant du capital social maximum statutaire: 2 000 000 000 €
- Prix de souscription net de tous autres frais (en euros):

800 Valeur nominale Prime d'émission 230 Prix de souscription 1030 dont commission de souscription 117.42 (11,4 % TTI)

- Prix de retrait : si les demandes sont compensées, le prix de retrait applicable est égal au prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription.
- Minimum de souscription : 1 part
- Dépositaire: CACEIS BANK France

- Jouissance des parts : les parts portent jouissance pour les souscripteurs à compter du premier jour du sixième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société sous réserve de la réception du dossier complet et conforme par la société de gestion.
 - Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.
- **US Person**: aucune souscription de parts de Eurovalys ne pourra être réalisée par réalisé par ou au bénéfice direct ou indirect d'une US person telle que définie par les autorités américaines des marchés financiers.
- Modalités de règlement :
 - L'intégralité du prix de souscription des parts (valeur nominale + prime d'émission) doit être réglée lors de la souscription.
 - En cas de règlement par virement, il sera effectué sur le compte domicilié à la Banque Palatine suivant, en précisant le nom et le prénom du souscripteur :

IBAN FR76 4097 8000 2215 0851 4000

BIC B S P F F R P P X X X

La politique de confidentialité et de protection des données personnelles d'Advenis Real Estate Investment Management est accessible sur son site internet www.advenis-reim.com. Les données personnelles que vous communiquez dans ce document seront conservées durant toute la durée de détention des parts souscrites et cinq ans après votre sortie de la ou des SCPI. Elles feront l'objet de traitements informatiques ayant pour finalité la gestion de vos parts et la gestion de vos droits sociaux en tant qu'associé. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits sur vos données personnelles (rectification ou effacement, limitation de leur traitement, introduction d'une réclamation auprès de la CNIL, portabilité) et ce dans la limite des obligations légales, réglementaires ou contractuelles applicables, en adressant votre demande à l'attention du délégué à la protection des données personnelles au siège d'Advenis Real Estate Investment Management ou à dpo-advenisreim@advenis.com.

Fait à ST MARTIN DU VIVIER le En 2 exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession.

En cas de souscription aux moyens de fonds communs, la signature des deux conjoints est impérative.

Page 28/34



Advenis Real Estate Investment Management

Société par actions simplifiée – Capital social 3 561 000 é
Siège social : 52 rue de Bassano 75008 PARIS France
RCS PARIS 833 409 899 - N° TVA Intracommunautaire FR01833409899
Société de gestion de FlA immobiliers agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
(AMF) pour la gestion immobilière (agrément CP 1800001) depuis le 29 juin 2018.
Tél : 01 78 09 88 34 - Site Internet www.advenis-reim.com

BULLETIN DE SOUSCRIPTION



Société civile de Placement Immobilier à capital variable de type « SCPI d'entreprise » - Souscription ouverte au public le 22 juillet 2015 régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, les articles L214-86 et suivants et R214-130 et suivants du Code monétaire et financier, et par tous les textes subséquents. Capital social maximum statutaire : 2 000 000 000 €. Siège social : 52 rue de Bassano - 75008 Paris - Tél : 01 78 09 88 34 - RCS PARIS N° 810 135 632 - Objet : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT)						
Titulaire du compte						
IBAN	Créancier : Eurovalys 52, rue de Bassano - 75008 Paris ICS : FR39ZZZ87F05A					
BIC	Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiqué par la Société de Gestion.					
Domiciliation bancaire	Signature obligatoire					
Mandat ponctuel	Fait àle					

N.B.: Le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat, j'autorise Advenis REIM, en tant que gérant de la SCPI Eurovalys, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de ma souscription. Le prélèvement aura lieu le mois suivant la réception complète du dossier de souscription par la société de gestion.

Je m'engage à informer Advenis REIM de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), Advenis REIM ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée » ou annulera les parts qui auraient été créées.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivants la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

JE (NOUS) DÉCLARONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES MODALITÉS SUIVANTES

- Advenis REIM transmettra la Référence Unique de Mandat (RUM) ainsi que l'avis de prélèvement au plus tard 2 jours avant la date effective de prélèvement.
- Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), Advenis REIM ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée ».
- Je comprends que chaque prélèvement se traduit par une souscription de part(s) de la SCPI à mon nom, selon les conditions du présent bulletin de souscription.
- Je déclare enfin avoir pris connaissance de toutes les modalités et conditions générales détaillées dans le présent bulletin de souscription.

Page 29/34